

**Motion du 19 juin 2018 de Mmes et MM. Delphine Wuest, Omar Azzabi, Uzma Khamis Vannini, Marie-Pierre Theubet, Alfonso Gomez, Antoine Maulini, Laurence Corpataux et Hanumsha Qerkini: «Pour une baisse significative des déchets liés à l'explosion des fast-foods comme mode de restauration».**

(renvoyée à la commission de la sécurité du domaine public, de l'information et de la communication par le Conseil municipal lors de la séance du 16 janvier 2019)

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que la feuille de route du Conseil administratif pour la législature 2015-2020 souhaite favoriser une alimentation durable et améliorer le tri des déchets;
- que si le tri augmente, le nombre de déchets augmente aussi: selon les statistiques du Canton (page 5, évolution de la quantité de déchets 2013-2016, <https://www.ge.ch/document/dechets-statistiques-dechets-2003-2016>);
- les changements de mode de vie de la population résultant du fait que les plats à l'emporter ont la cote auprès des travailleurs et travailleuses pour leur repas, en particulier celui de midi;
- l'explosion de l'offre en termes de restauration rapide: food trucks, arcades qui ne vendent qu'à l'emporter, variété énorme de styles et de propositions (cuisine du monde, junk food, fine cuisine, vegan, etc.; même les grands chefs s'y mettent),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de sensibiliser, face à ce boom d'augmentation des déchets lié à leurs activités, les restauratrices et les restaurateurs ainsi que les vendeuses et vendeurs de nourriture qui proposent des plats à l'emporter installé-e-s sur le territoire de la Ville de Genève;
- de les inciter à utiliser des emballages réutilisables ou compostables;
- de les inciter à se passer de pailles ou à éviter d'en proposer;
- de leur interdire l'utilisation de vaisselle jetable en plastique;
- de les inciter à proposer des tarifs réduits pour les personnes qui apportent leur emballage réutilisable (tupperware, bento, etc.), et à faire la promotion de ce type de fonctionnement auprès de leurs clientes et de leurs clients,

et ce pour tout restaurant, vendeuse ou vendeur qui officie en Ville de Genève (qu'il soit locataire de bâtiments de la Ville ou non).